



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL- DCM2023.11.24 - 01
Objet : PROJET DE RENOUELEMENT DU PARC EOLIEN DE LA BUTTE DES FRAUS

L'an deux mil vingt-trois, le 24 novembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 15 novembre 2023 qui leur a été adressée le 17 novembre 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 17 novembre 2023.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme BOUTE Marie-Annick, Mme CLERO Anne-Marie et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal, Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis, Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre donnant pouvoir à Mr BIGORGNE Cédric et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
12	08	04	12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Madame CLERO Anne-Marie à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION DCM2023.11.24-01 – PROJET DE RENOUVELLEMENT DU PARC EOLIEN DE LA BUTTE DES FRAUS

- Présentation des projets de conventions modifiés avec EDF Renouvelables
- Autorisation de signature
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Monsieur le Maire demande à Monsieur Cédric BIGORGNE de quitter la séance car il a un lien de parenté avec l'un des propriétaires concernés par le projet de renouvellement du parc éolien de la butte des fraus porté par EDF Renouvelables afin d'écartier tout Elu susceptible de prise illégale d'intérêts dans ce dossier. Mr Cédric BIGORGNE, conformément aux dispositions des articles 432-12 du Code Pénal et L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, ne participe ni au débat ni au vote et par conséquent quitte la salle.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de la promesse de bail emphytéotique et /ou de constitution de servitudes ainsi que la convention type pour l'utilisation et l'usage des chemins ruraux et de toute parcelle propriété de la Commune visés par ladite promesse, ainsi que toutes les voies publiques nécessaires à la construction et à l'exploitation du parc éolien.

LE CONSEIL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	08
DONNANT POUVOIR	04
VOTANTS	12
ABSTENTIONS	01
NE PREND PAS PART AU VOTE	02
SUFFRAGES EXPRIMES	09
MAJORITE ABSOLUE	05
POUR	09
CONTRE	00

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le / 1 DEC. 2023

ID : 056-215601345-20231124-99DEL2023-AR

- **AUTORISE** le Maire à signer avec la société EGM WIND ou avec la société de projet appartenant à 100 % à EDF Renouvelables France, la promesse de bail emphytéotique et/ou de constitution de servitudes pour l'utilisation des chemins privés présentés.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 1^{er} décembre 2023

Le Secrétaire de séance,

Mme CLERO Anne-Marie



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 056-215601345-20231124-99DEL2023-AR



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL- DCM2023.11.24 - 02
Objet : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION MULTI-SERVICES AVEC LE FDGDON A
COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-trois, le 24 novembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 15 novembre 2023 qui leur a été adressée le 17 novembre 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 17 novembre 2023.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme BOUTE Marie-Annick, Mme CLERO Anne-Marie et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal, Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis, Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre donnant pouvoir à Mr BIGORGNE Cédric et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
12	08	04	12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Madame CLERO Anne-Marie à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION DCM2023.11.24-02 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION MULTI-SERVICES AVEC LE FDGDON A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2026

- Présentation de la demande

- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de renouvellement de la convention multi-services auprès du FDGDON pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 pour un montant annuel de 133 euros 52.

Cette convention permet d'accéder à des services complémentaires tels que :

- Formation gratuite à la lutte contre les taupes pour l'ensemble des Administrés et pour le Personnel Communal
- Mise à disposition d'effraies (protection des cultures) à condition préférentielle
- Rétrocession de matériel de piégeage (cages-pièges) à tarif préférentiel
- Programme de réduction des nuisances causées par les pigeons domestiques en zone urbaine
- Conseils divers auprès des Elus, Employés communaux, Secrétaires de mairies, Administrés des Communes pour apporter une aide et une expertise dans le domaine de la lutte contre les organismes nuisibles qui peuvent générer des nuisances (pigeons, étourneaux, chenilles, frelons asiatiques, fouines, insectes ravageurs divers etc..)
- Accompagnement des Référénts frelons asiatiques dans leur démarche auprès des Administrés.

LE CONSEIL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	08
DONNANT POUVOIR	04
VOTANTS	12
ABSTENTIONS	00
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
SUFFRAGES EXPRIMES	12
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	12
CONTRE	00

- **DECIDE** de renouveler la convention multi-service triennale
- **AUTORISE** le Maire à la signer .

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 1^{er} décembre 2023

Le Secrétaire de séance,

Mme CLERO Anne-Marie



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis





DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL- DCM2023.11.24 - 03
Objet : REGION BRETAGNE – COMPOSITION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA
POLITIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS EN BRETAGNE

L'an deux mil vingt-trois, le 24 novembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 15 novembre 2023 qui leur a été adressée le 17 novembre 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 17 novembre 2023.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme BOUTE Marie-Annick, Mme CLERO Anne-Marie et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal, Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis, Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre donnant pouvoir à Mr BIGORGNE Cédric et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
12	08	04	12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Madame CLERO Anne-Marie à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

**DELIBERATION DCM2023.11.24-03 – REGION BRETAGNE – COMPOSITION DE LA
CONFERENCE REGIONALE DE LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES
SOLS EN BRETAGNE**

- Présentation de la demande
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Vu l'art. L. 1111-9-2 du Code général des Collectivités Territoriales, disposant que dans chaque région, il est institué une conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, et que la composition et le nombre de membres de ladite conférence sont déterminés par une délibération du conseil régional prise sur avis conforme de la majorité des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme et des Conseils Municipaux des Communes n'ayant pas transféré la compétence en matière de plan local d'urbanisme ;

Après avoir pris connaissance de la proposition formulée par le Président de la Région Bretagne, en accord avec le Président de la Conférence des SCoT de Bretagne et le Président de l'Association des Maires et présidents d'EPCI de Bretagne, d'une composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols incluant quarante-et-un membres définis comme suit :

Un représentant de l'Etat, un représentant du Conseil régional de Bretagne, un représentant de chacun des 27 établissements publics compétents en matière de Schémas de Cohérence Territoriale de Bretagne, un représentant de chacune des 4 associations départementales des maires et présidents d'EPCI de Bretagne, un représentant de chaque département breton, un représentant de la délégation régionale de l'association des Intercommunalités de France, un représentant de Baud communauté, seul EPCI de Bretagne non couvert par un SCOT, un représentant de la Commune d'Ouessant et un de celle de Sein, les 2 seules communes compétentes en matière d'urbanisme non membre d'un EPCI et non couvertes par un SCOT.

LE CONSEIL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

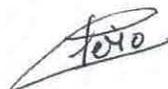
PRESENTS	08
DONNANT POUVOIR	04
VOTANTS	12
ABSTENTIONS	10
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
SUFFRAGES EXPRIMES	02
MAJORITE ABSOLUE	02
POUR	01
CONTRE	01

- **DONNE** un avis défavorable à la proposition de composition de la Conférence Régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols proposée par le Président de la Région Bretagne.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 1^{er} décembre 2023

Le Secrétaire de séance,

Mme CLERO Anne-Marie



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 056-215601345-20231124-101DEL2023-AR

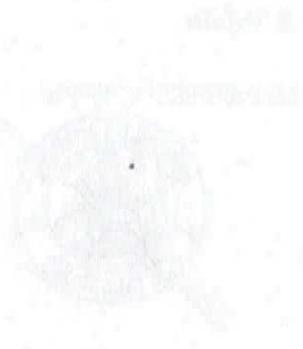
Document Préfectoral

Administratif - Préfecture de la Région Occitanie - Pyrénées-Méditerranée

N°	Libellé	Montant	Statut
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

Le Préfet de la Région Occitanie - Pyrénées-Méditerranée

Le Secrétaire Général



Signature

Date



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL- DCM2023.11.24 - 04
Objet : BATIMENT DU CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE

L'an deux mil vingt-trois, le 24 novembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 15 novembre 2023 qui leur a été adressée le 17 novembre 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 17 novembre 2023.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme BOUTE Marie-Annick, Mme CLERO Anne-Marie et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal, Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis, Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre donnant pouvoir à Mr BIGORGNE Cédric et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
12	08	04	12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Madame CLERO Anne-Marie à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION DCM2023.11.24-04 – BATIMENT DU CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE

- Avancée du dossier
- Position du Conseil Municipal sur ce dossier
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Monsieur le Maire fait lecture de la réponse favorable en date du 24 novembre 2023 du Crédit Mutuel de Bretagne pour la vente de l'ancienne agence bancaire au profit de la Commune de MOHON au prix de 40 000 euros compte-tenu de l'évaluation des travaux de rénovation, des mises aux normes et éventuelles réparations du système de chauffage.

LE CONSEIL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	08
DONNANT POUVOIR	04
VOTANTS	12
ABSTENTIONS	00
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
SUFFRAGES EXPRIMES	12
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	12
CONTRE	00

- **DECIDE** de l'acquisition de bâtiment au prix de 40 000 euros, frais de notaire en sus.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié chez Maître Jean-Claude BINARD, Notaire à PLOERMEL et tous documents relatifs à cette affaire.

- **DONNE un avis favorable** à la création d'une nouvelle opération « Bâtiment ancienne agence bancaire du CMB » N° 120 et à la décision modificative N° 01/2023 de virement de crédits ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
OPERATION 115 – Boulangerie	Chapitre 21 – Compte 2132	- 50 000 euros
OPERATION 120 – Bâtiment ancienne agence bancaire du CMB	Chapitre 21 - Compte 2132	+ 50 000 euros

Le Maire invite le Conseil Municipal à réfléchir sur les projets à y implanter et à le rentabiliser compte-tenu des travaux à engager.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 1^{er} décembre 2023

Le Secrétaire de séance,

Mme CLERO Anne-Marie



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



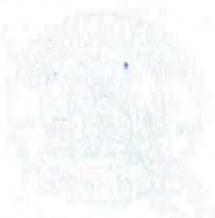
Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 056-215601345-20231124-107DEL2023-BF

N°	Nom	Prénoms
1	M. [Nom]	[Prénoms]
2	M. [Nom]	[Prénoms]
3	M. [Nom]	[Prénoms]





DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL- DCM2023.11.24 - 05
Objet : PROJET COMMUNAUTAIRE DE PARCOURS PERMANENTS

L'an deux mil vingt-trois, le 24 novembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 15 novembre 2023 qui leur a été adressée le 17 novembre 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 17 novembre 2023.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme BOUTE Marie-Annick, Mme CLERO Anne-Marie et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal, Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis, Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre donnant pouvoir à Mr BIGORGNE Cédric et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
12	08	04	12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Madame CLERO Anne-Marie à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION DCM2023.11.24-05 – PROJET COMMUNAUTAIRE DE PARCOURS PERMANENTS

- Présentation du dossier
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet communautaire de parcours permanents (Gravel et VTT)

LE CONSEIL,

Après exposé du dossier,
Après avoir pris connaissance :

- Du projet de création de circuits permanents Gravel, validé par PLOERMEL COMMUNAUTE en séance du Conseil Communautaire du 3 avril 2023,
- Que ce projet de parcours permanents Gravel comprend quelques itinéraires traversant le territoire de la Commune de MOHON dénommés « Mohon/Guilliers » ; « Concoret/Mohon » et « Bikepacking ».
- De l'actualisation ou de l'établissement du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dans le Morbihan et des implications juridiques qu'il entraîne,
- Que ce PDIPR qui doit faire l'objet d'une publication par Monsieur le Président du Conseil Départemental, comprend un réseau d'itinéraires traversant le territoire de la Commune
- Que ce projet comprend un tracé de sentier de randonnée VTT dénommé « Mohon/Guilliers »

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	08
DONNANT POUVOIR	04
VOTANTS	12
ABSTENTIONS	08
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
SUFFRAGES EXPRIMES	04
MAJORITE ABSOLUE	03
POUR	00
CONTRE	04

- **DONNE un avis défavorable** à ces projets au regard du coût financier pour la Commune et de son inquiétude sur la sécurité de certains parcours.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 1^{er} décembre 2023

Le Secrétaire de séance,

Mme CLERO Anne-Marie



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis





DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL- DCM2023.11.24 - 06
Objet : ENQUETE PUBLIQUE – VENTE DE CHEMINS RURAUX OU DE PORTIONS DE CHEMINS
RURAUX

L'an deux mil vingt-trois, le 24 novembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 15 novembre 2023 qui leur a été adressée le 17 novembre 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 17 novembre 2023.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme BOUTE Marie-Annick, Mme CLERO Anne-Marie et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal, Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis, Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre donnant pouvoir à Mr BIGORGNE Cédric et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
12	08	04	12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Madame CLERO Anne-Marie à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

**DELIBERATION DCM2023.11.24-06 – ENQUETE PUBLIQUE – VENTE DE CHEMINS RURAUX
OU DE PORTIONS DE CHEMINS RURAUX**

- Présentation des demandes
- Proposition de mise à l'enquête publique
- Délibération à prendre

Rapporteurs : Mr Francis MAHIEUX et Mr Pascal LE QUEUX

Exposé

Monsieur le Maire et Mr Pascal LE QUEUX, 3^{ème} Adjoint au Maire présentent au Conseil Municipal les 5 demandes reçues en mairie pour l'achat de chemins ruraux ou de portions de chemins ruraux ci-après :

1 ^{ère} demande	13 mai 2020	CARO Sébastien 13 linho	Portion de chemin rural N° 175
2 ^{ème} demande	21 avril 2021	GAUDET Jordan et EVENSEN Dune 15 Bréhélu	Portion de chemin rural N° 94
3 ^{ème} demande	1 ^{ER} août 2023	CARGOUET Didier 12 Bodegat	Portion de chemin rural N° 156
4 ^{ème} demande	13 octobre 2023	GAEC ELIE/MICHE Le bos	Chemin rural N° 33
5 ^{ème} demande	18 octobre 2023	EARL La Grée (EDY Mathieu et EDY Maxime)	Chemins ruraux N° 207 et 208

Madame AUQUET, Secrétaire Générale, expose au Conseil Municipal le déroulé administratif prévu par la réglementation conformément au Décret N° 2015-955 du 31 juillet 2015 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux.

LE CONSEIL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	08
DONNANT POUVOIR	04
VOTANTS	12
ABSTENTIONS	00
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
SUFFRAGES EXPRIMES	12
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	12
CONTRE	00

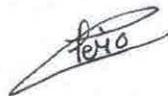
- **DECIDE** de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces chemins ruraux ou portions de chemins ruraux en application de l'article L 161-10-1 du Code Rural et de la pêche maritime et du Code des relations entre le public et l'administration.

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de l'instruction de ces demandes.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 1^{er} décembre 2023

Le Secrétaire de séance,

Mme CLERO Anne-Marie



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

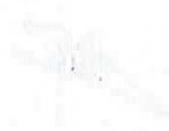
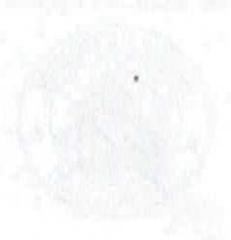
ID : 056-215601345-20231124-103DEL2023-AR

Code	Libellé	Montant
100	100	100
200	200	200
300	300	300
400	400	400
500	500	500
600	600	600
700	700	700
800	800	800
900	900	900
1000	1000	1000

Le maire

Le directeur

Le directeur adjoint





DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL- DCM2023.11.24 - 07
Objet : REPAS ET COLIS DES PERSONNES AGEES – ANNEE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 24 novembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 15 novembre 2023 qui leur a été adressée le 17 novembre 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 17 novembre 2023.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme BOUTE Marie-Annick, Mme CLERO Anne-Marie et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal, Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis, Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre donnant pouvoir à Mr BIGORGNE Cédric et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
12	08	04	12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Madame CLERO Anne-Marie à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION DCM2023.11.24-07 – REPAS ET COLIS DES PERSONNES AGEES – ANNEE 2023

- Choix des prestataires de services pour le colis

- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le Comité Consultatif Chargé des Affaires Sociales (CCCAS) a validé la proposition du Maire pour l'achat du colis pour les personnes âgées de 70 ans et plus pour 2023. Le colis proposé par la société « Esprit Gourmet » se présente sous la forme d'une valisette réutilisable composé de denrées alimentaires. Son prix respecte l'enveloppe financière de 30 euros/l'unité fixée par le Conseil Municipal.

LE CONSEIL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	08
DONNANT POUVOIR	04
VOTANTS	12
ABSTENTIONS	01
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
SUFFRAGES EXPRIMES	11
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	11
CONTRE	00

- **RETIENT** l'offre de la société « Esprit Gourmet »

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du
7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 1^{er} décembre 2023

Le Secrétaire de séance,

Mme CLERO Anne-Marie



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 056-215601345-20231124-109DEL2023-AR



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL- DCM2023.11.24 - 08
Objet : DEMANDE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES VOYAGES SCOLAIRES – COLLEGE
SAINTE ANNE – LA TRINITE PORHOET

L'an deux mil vingt-trois, le 24 novembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 15 novembre 2023 qui leur a été adressée le 17 novembre 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 17 novembre 2023.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme BOUTE Marie-Annick, Mme CLERO Anne-Marie et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal, Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis, Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre donnant pouvoir à Mr BIGORGNE Cédric et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
12	08	04	12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Madame CLERO Anne-Marie à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

**DELIBERATION DCM2023.11.24-08 – DEMANDE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES VOYAGES
SCOLAIRES – COLLEGE SAINTE ANNE – LA TRINITE PORHOET**

- Présentation de la demande
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Jean-Louis BOUTE

Exposé

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Jean-Louis BOUTE, 2^{ème} Adjoint au Maire qui présente le dossier.

Il fait lecture du courrier en date du 19 octobre 2023 de la Directrice du Collège Sainte Anne de LA TRINITE PORHOET par lequel elle sollicite une participation financière de la Commune pour aider aux financements des voyages listés ci-après :

Séjour en Espagne	Du 13 mai 2024 au 18 mai 2024	10 élèves de Mohon
Séjour en Allemagne	Du 14 mai 2024 au 24 mai 2024	02 élèves de Mohon
Séjour dans le Périgord	Du 17 juin 2024 au 22 juin 2024	13 élèves de Mohon
Séjour dans le Val de Loire	Du 14 mai 2024 au 18 mai 2024	05 élèves de Mohon

Il est proposé d'attribuer la somme de 50 euros par élève.

LE CONSEIL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

11 DEC 2023

ID : 056-215601345-20231124-104DEL2023-AR

PRESENTS	08
DONNANT POUVOIR	04
VOTANTS	12
ABSTENTIONS	00
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
SUFFRAGES EXPRIMES	12
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	12
CONTRE	00

- **DECIDE** de verser une participation financière de 50 euros par élève. La somme sera versée au Collège sur production de la liste des élèves qui auront participé aux voyages.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 1^{er} décembre 2023

Le Secrétaire de séance,

Mme CLERO Anne-Marie



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 056-215601345-20231124-104DEL2023-AR

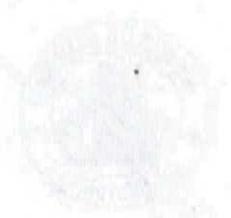
Code	Libellé	Montant
100	100	100
200	200	200
300	300	300
400	400	400
500	500	500
600	600	600
700	700	700
800	800	800
900	900	900
1000	1000	1000

Le maire

Le directeur

Le directeur

Le directeur





DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL- DCM2023.11.24 - 09
Objet : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE VOYAGE SCOLAIRE – OGC DU RPI
MOHON – ST MALO DES TROIS FONTAINES

L'an deux mil vingt-trois, le 24 novembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 15 novembre 2023 qui leur a été adressée le 17 novembre 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 17 novembre 2023.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme BOUTE Marie-Annick, Mme CLERO Anne-Marie et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal, Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis, Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre donnant pouvoir à Mr BIGORGNE Cédric et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
12	08	04	12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Madame CLERO Anne-Marie à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

**DELIBERATION DCM2023.11.24-09 – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE VOYAGE
SCOLAIRE – OGEC DU RPI MOHON – ST MALO DES TROIS FONTAINES**

- Présentation de la demande
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Jean-Louis BOUTE

Exposé

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Jean-Louis BOUTE, 2^{ème} Adjoint au Maire qui présente le dossier.

Il fait lecture du courrier en date du 05 octobre 2023 de la Présidente de l'OGEC du RPI Mohon/St Malo des 3 Fontaines par lequel elle sollicite une participation financière de la Commune pour aider au financement du séjour à la neige à Sollières dans les Alpes du 27 janvier au 03 février 2024. Dix élèves domiciliés à MOHON sont concernés.

Il est proposé d'attribuer la somme de 50 euros par élève.

LE CONSEIL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	08
DONNANT POUVOIR	04
VOTANTS	12
ABSTENTIONS	00
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
SUFFRAGES EXPRIMES	12
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	12
CONTRE	00

- **DECIDE** de verser une participation financière de 50 euros par élève. La somme sera versée à l'OGEC du RPI Mohon/St Malo des 3 Fontaines sur production de la liste des élèves qui auront participé au séjour.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 1^{er} décembre 2023

Le Secrétaire de séance,

Mme CLERO Anne-Marie



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 056-215601345-20231124-105DEL2023-AR



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – DCM2023.11.24 - 10
Objet : FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX – ANNEE 2024

L'an deux mil vingt-trois, le 24 novembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 15 novembre 2023 qui leur a été adressée le 17 novembre 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 17 novembre 2023.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme BOUTE Marie-Annick, Mme CLERO Anne-Marie et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal, Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis, Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre donnant pouvoir à Mr BIGORGNE Cédric et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
12	08	04	12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Madame CLERO Anne-Marie à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION DCM2023.11.24-10 – FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX – ANNEE 2024

- Fixation des tarifs de l'année 2024 pour les salles communales et les photocopies faites aux particuliers
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Monsieur le Maire présente la proposition de tarifs communaux pour l'année 2024 pour les locations de salles communales et les photocopies faites aux particuliers suite à la réunion de l'ensemble des Commissions Communales du 27 octobre 2023.

LE CONSEIL,

Vu la proposition de maintien des tarifs communaux formulée par l'ensemble des Commissions Communales,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	08
DONNANT POUVOIR	04
VOTANTS	12
ABSTENTIONS	00
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
SUFFRAGES EXPRIMES	12
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	12
CONTRE	00

- **DECIDE** de maintenir les tarifs communaux pour l'année 2024 comme ci-annexés à la présente délibération.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 1^{er} décembre 2023

Le Secrétaire de séance,

Mme CLERO Anne-Marie



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 056-215601345-20231124-110DEL2023-AR

TARIFS LOCATIONS SALLES 2024

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

71 DEC. 2023

ID : 056-215601345-20231124-110DEL2023-AR

CLASSES : demi-tarif appliqué

	<u>commune</u>	<u>hors commune</u>
SALLE ANIMATION à ensemble polyvalent	20 €	20 €
SALLE POLYVALENTE pour les particuliers	<u>commune</u>	<u>hors commune</u>
mariage et retour mariage	400 €	700 €
location sans repas	90 €	180 €
location journée avec repas	150 €	300 €
Obsèques	gratuit	20 €
location SONO	gratuit	gratuit
location vidéoprojecteur	gratuit	gratuit
caution ménage	200 €	200 €
caution bâtiment	1 000 €	1 000 €
nettoyage par société de nettoyage	selon tarif fixé par la société de nettoyage	
CENTRE CULTUREL DU MILLE CLUB pour les particuliers	<u>commune</u>	<u>hors commune</u>
mariage et retour mariage	300 €	500 €
location sans repas	70 €	140 €
location journée avec repas	100 €	180 €
Obsèques	gratuit	20 €
location SONO	gratuit	gratuit
caution ménage	200 €	200 €
caution bâtiment	1 000 €	1 000 €
nettoyage par société de nettoyage	selon tarif fixé par la société de nettoyage	
ASSOCIATIONS	<u>salle polyvalente</u>	<u>Centre Culturel du Mille club</u>
Associations locales	gratuit dans la limite de 4 manifestations/an au-delà payant au tarif associations extérieures	gratuit dans la limite de 4 manifestations/an au-delà payant au tarif associations extérieures
Associations extérieures à but lucratif	250 €	150 €
autres organismes (ex: CMB, groupama, Crédit agricole, etc...)	400 €	300 €

Conditions de location: Chaque salle ne sera louée qu'une seule fois sur une période de 2 jours qui se suivent pour faciliter les états des lieux

Il est décidé de fermer la salle d'animation. La clé devra être demandée à la mairie pour pouvoir y accéder lors des locations afin d'éviter que celle-ci soit utilisée et non nettoyée par les utilisateurs lors des locations.

PHOTOCOPIES POUR LES PARTICULIERS		
NOIR ET BLANC	Documents administratifs 2024	Autres Documents 2024
A4 Simple	0,18 €	0,25 €
A4 recto-verso	0,36 €	0,45 €
A3 Simple	0,36 €	0,45 €
A3 recto-verso	0,72 €	0,85 €
COULEUR		
A4 Simple	1 €	1 €
A4 recto-verso	2 €	2 €
A3 Simple	2 €	2 €
A3 recto-verso	4 €	4 €
Associations	100 premières gratuites, au-delà fournir le papier	

BARRIERES DE POLICE:

Elles peuvent être prêtées à titre gratuit mais toute barrière abîmée sera à remplacer en valeur à neuf par

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le / 1 DEC. 2023

ID : 056-215601345-20231124-110DEL2023-AR

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du
7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 1^{er} décembre 2023

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Mme CLERO Anne-Marie

Mr MAHIEUX Francis





DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL- DCM2023.11.24 - 11
Objet : INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE

L'an deux mil vingt-trois, le 24 novembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 15 novembre 2023 qui leur a été adressée le 17 novembre 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 17 novembre 2023.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme BOUTE Marie-Annick, Mme CLERO Anne-Marie et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal, Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis, Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre donnant pouvoir à Mr BIGORGNE Cédric et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
12	08	04	12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Madame CLERO Anne-Marie à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION DCM2023.11.24-11 – INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

- Présentation de la réglementation

- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Monsieur le Maire fait savoir que le plafond indemnitaire maximal applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé à :

503 euros 42 pour un gardien résidant dans la Commune où se trouve l'édifice du culte
126 euros 91 pour un gardien ne résidant pas dans la Commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Il propose la reconduction de cette indemnité et demande au Conseil Municipal d'en fixer le montant.

LE CONSEIL,

Vu la circulaire préfectorale du 24 octobre 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	08
DONNANT POUVOIR	04
VOTANTS	12
ABSTENTIONS	00
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
SUFFRAGES EXPRIMES	12
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	12
CONTRE	00

- **EMET** un avis favorable à la reconduction du versement de cette indemnité
- **FIXE** le montant à 126 euros 91 par an (exonérée de cotisations sociales)

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 1^{er} décembre 2023

Le Secrétaire de séance,

Mme CLERO Anne-Marie



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 056-215601345-20231124-106DEL2023-AR



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – DCM2023.11.24 - 12
Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 2/2023 AU BUDGET PRIMITIF ANNEE 2023 –
AMORTISSEMENTS DE BIENS ACQUIS DEPUIS LE BUDGET PRIMITIF 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 24 novembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 15 novembre 2023 qui leur a été adressée le 17 novembre 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 17 novembre 2023.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme BOUTE Marie-Annick, Mme CLERO Anne-Marie et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal, Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis, Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre donnant pouvoir à Mr BIGORGNE Cédric et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
12	08	04	12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Madame CLERO Anne-Marie à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION DCM2023.11.24-12 – DECISION MODIFICATIVE N° 2/2023 AU BUDGET PRIMITIF ANNEE 2023 – AMORTISSEMENTS DE BIENS ACQUIS DEPUIS LE BUDGET PRIMITIF 2023

- Présentation de la proposition
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Le Maire informe le Conseil Municipal que des biens ont été acquis depuis le vote du budget primitif 2022 et qu'il convient de prévoir des crédits budgétaires pour pouvoir réaliser les écritures d'amortissements.

Par délibération du 7 avril 2022, les durées d'amortissements ont été prévues par compte budgétaire.

Il précise que la règle en comptabilité M57 est le prorata temporis et propose de faire une décision modificative comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Chapitre 042	Compte 681	+ 1 070 euros
Chapitre 023		- 1 070 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
Chapitre 040	Compte 28157	+ 525 euros
Chapitre 040	Compte 28184	+ 535 euros
Chapitre 040	Compte 28188	+ 10 euros
Chapitre 021		- 1 070 euros

LE CONSEIL,

Vu la proposition faite par Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	08
DONNANT POUVOIR	04
VOTANTS	12
ABSTENTIONS	00
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
SUFFRAGES EXPRIMES	12
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	12
CONTRE	00

- **VALIDE** la décision modificative N° 2/2023 telle que proposée.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 1^{er} décembre 2023

Le Secrétaire de séance,

Mme CLERO Anne-Marie



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 056-215601345-20231124-108DEL2023-BF

Code	Nom	Statut	Observations
001
002
003
004
005
006
007
008
009
010

